

Congrès 2021 des Conservatoires d'espaces naturels



Du 17 au 20 nov. 2021
à Tours (Indre-et-Loire)

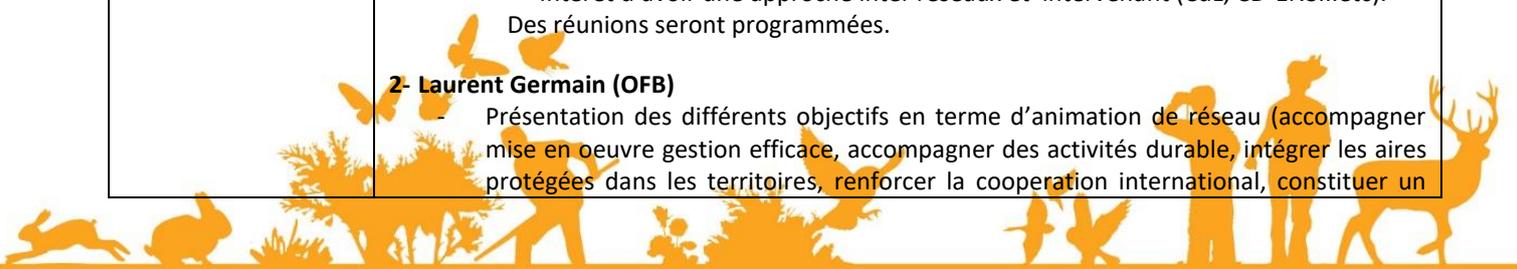
ATELIER N° 23 Stratégie des aires protégées et Conservatoires d'espaces naturels

Vendredi 19 novembre 2021, 10h- 12h30

Date de mise à jour de la fiche : 26 octobre 2021

Animateur(s) :	Fabrice Normand, directeur-adjoint du CEN Pays de la Loire
Rapporteur :	A déterminer
Intervenant(s):	<ul style="list-style-type: none">- Baptiste Maury - Chef du bureau des outils territoriaux de la biodiversité - Ministère de la transition écologique - DGALN/DEB/SDET/ET5 : cadrage générale de la démarche SNAP (la stratégie, son inscription dans la loi Climat, l'instruction ministérielle envoyée aux préfets, les points-clés, le calendrier)- Laurent Germain, Coordinateur Stratégie Nationale pour la Biodiversité et politiques de conservation – OFB - Direction de l'Appui aux stratégies biodiversité (zoom sur les mesures « gestion/approche qualitative » de la stratégie, identification d'enjeux susceptibles de mobiliser notamment les CEN).- Olivia de Maleville, conseillère transition écologique, Régions de France : quel rôle des Régions dans la mise en œuvre des déclinaisons régionales de la SNAP ? Lien avec les compétences actuelles des Régions (RNR, PNR, CEN, SRB, SRADDET) ou à venir (loi 3DS : Natura 2000).- Alain Dindeleux, directeur du CEN Rhône-Alpes : zoom sur la déclinaison territoriale de la SNAP en Rhône-Alpes-Auvergne- Edouard Mari, consultant SNAP pour le réseau des CEN : comment les CEN peuvent contribuer à la SNAP (rôle possible des CEN sur les différentes mesures) ? comment
Contexte	<p>La stratégie nationale des aires protégées 2020-2030 a été publiée en janvier 2021, suivie en février d'un plan d'actions 2021-2023.</p> <p>Elle s'appuie sur l'évaluation de la précédente « SCAP » issue du Grenelle et son objectif de « 2 % » de zones préservées en protection forte.</p> <p>Dans cette nouvelle phase, les ambitions annoncées visent à :</p> <ul style="list-style-type: none">- un développement du réseau d'aires protégées pour atteindre 30 % du territoire dont 10% en « protection forte » ;- une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées ;- un accompagnement des activités durables au sein du réseau d'aires protégées ;- l'intégration des aires protégées dans les territoires ;- s'inscrire dans une gouvernance mondiale ;- aboutir à un réseau pérenne d'aires protégées (financé) ; <p>Partie intégrante de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, cette « SNAP » sera <i>a priori</i> organisée au niveau territorial par copilotage des Préfets et Président de Régions.</p> <p>Les Conservatoires joueront un rôle dans la réussite de cette stratégie au sein du cercle des aires protégées élargi et des partenaires mobilisés. Ils sont aussi légitimes à en attendre des évolutions substantielles des conditions de sa réussite compte tenu des ambitions.</p>

	<p>La Secrétaire d'état a transmis aux préfets de régions et de département les modalités pour organiser le déploiement de la SNAP dans les territoires (circulaire 7 octobre 2021). Le réseau s'est organisé pour anticiper cette démarche (mission confiée à Edouard Mary).</p>
<p>Enjeux et Objectifs :</p>	<p>Le réseau des Conservatoires a un rôle à jouer, sa lisibilité doit s'améliorer et la complémentarité entre aires protégées sera un enjeu majeur. En particulier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les stratégies foncières des CEN, dans la mesure où les outils fonciers seront, sous certaines réserves, reconnus comme protection forte ; - la Fondation des CEN est identifiée comme un levier d'action et de sécurisation du foncier des CEN ; - la SNAP dans les prochains Plans d'action quinquennaux : quel niveau d'intégration ? - les choix de gestion (volet gestion/approche qualitative et technique de la SNAP) constituent un axe nouveau et structurant ; - quels moyens nouveaux pour permettre aux CEN de répondre à l'ambition ? (ce qu'on peut apporter à la SNAP vs ce qu'elle peut nous apporter) - l'ancrage territorial et la mobilisation citoyenne sont identifiés comme facteurs de réussite.
<p>Contenu : (Sujets et interventions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le Ministère (B. Maury, 15 min+10 min de questions/réponses) et l'OFB (L. Germain, 5-10 min +10 min de questions/réponses) des grands axes de cette stratégie, du contenu de la première phase 2021-2023, des modalités de mise en œuvre et d'évaluation. - Position et échanges avec Régions de France (O. de Maleville, 5-10 min + 10 min de questions/réponses) - Retour terrain : Présentation du rôle des CEN de la région AURA dans l'anticipation de la déclinaison territoriale (A. Dindeleux, 10 min de présentation +10 min de questions/réponses) + Restitution de l'étude d'E. Mari sur l'appropriation de la SNAP par les CEN (15-20 min + 10 min de questions/réponses) - Echange : les enjeux pour les CEN (45 min)
<p>Synthèse (Conclusions de l'atelier)</p>	<p>1- Baptiste Maury (Ministère)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif d'un fonctionnement dynamique entre échelons national et territorial : Plan d'actions nationaux complétés par des plans d'actions territoriaux => Liberté de mise en œuvre dans les territoires pour construire la gouvernance la plus efficiente possible et favoriser la dynamique locale, tout en organisant suivi/évaluation, avec entre autres rôle important des CD avec ENS inscrits dans SNAP - Pas de liste fermée d'outils pour assurer protection forte (ouverture sur le concept d'autres mesures de conservation efficaces), mais objectif Intégration des outils fonciers - Leviers/freins exprimés : => nécessité objectif protection forte avec besoin de progresser sur la connectivité / cohérence réseau. Les CEN ont un rôle fort sur les petits espaces protégés dans le cadre de la connectivité avec mobilisation outils fonciers. => nécessité objectif qualitatif. Les budgets alloués sont un frein. Augmentation impérative des moyens mis en œuvre. Mission lancée sur l'évolution du modèle de financement des aires protégées. => Intérêt d'avoir une approche inter réseaux et intervenant (CdL, CD-ENS...etc). Des réunions seront programmées. <p>2- Laurent Germain (OFB)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des différents objectifs en terme d'animation de réseau (accompagner mise en œuvre gestion efficace, accompagner des activités durable, intégrer les aires protégées dans les territoires, renforcer la coopération internationale, constituer un



	<p>réseau pérenne, conforter les rôles des Aires Protégées dans la connaissance de la biodiversité)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leviers/freins exprimés : <ul style="list-style-type: none"> => La couverture des besoins par la seule augmentation des financements complémentaires (FEADER...) difficilement accessible (chronophage, non garanti...) constituera un frein important. Pour le cas des RNN, nécessité d'augmenter la dotation de base de l'Etat. D'une manière générale, le budget Ministère doit être cohérent par rapport aux besoins. Les 11 M€ supplémentaires sur le bloc 113 sont insuffisants. => Attention à ne pas revivre contexte d'il y'a une dizaine d'années avec pour exemple création parc national mobilisant de nombreux acteurs mais aux résultats décevants <p>3- Lilian LEONARD (UMS PatriNat-MNHN)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la valorisation des données de l'INPN en appui à la SNAP - Leviers/freins exprimés : <ul style="list-style-type: none"> => Travail équivalent sur les savanes en Guyane a posé la problématique des zones sous-prospectées à faire apparaître dans le rendu carto («absence de données» différent de «absence d'enjeu»). Le biais des connaissances est un sujet majeur. L'objectif est d'avoir une base commune de travail mise à disposition qui pourra être critiquée, analysée et confrontée avec d'autres bases. Mais vigilance forte car des cartographies ne reflétant pas la réalité sont utilisées comme outils d'aide à la décision (ex. Tortue d'Hermann en Corse). Toutefois le biais sera moindre avec multiplicité d'espèces prises en compte dans le modèle. <p>4- Edouard MARI (consultant)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des CEN très variable, car dépend de l'initiative des DREAL. Même si globalement les CEN ont été identifiés et sont force de proposition, cette disparité questionne en terme de cohérence nationale sur les travaux-débats concernant les CEN. - Le tableau d'analyse révèle les champs du possible en fonction des expériences des CEN. Pour exemple, certains maîtrisent des sites géotopes ou présentant des intérêts GEOL, voir animent des stratégies foncières liées à la protection du patrimoine géologique. - Vrai sujet de coopération entre PNR et CEN : comment intégrer les CEN dans les stratégies foncières des chartes de PNR ? - En conclusion, ce travail a un effet structurant pour se mettre en accord sur les objectifs et atteindre une complémentarité entre acteurs. <p>5- Alain DINDELEUX (Directeur CEN RA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - En AURA, contexte favorable à implication des CEN en raison de l'écriture d'une stratégie régionale d'action foncière et de gestion de sites qui a été considérée par la DREAL comme contribution principale des CENs à la SNAP. L'enjeu a été de faire le lien avec stratégies des autres partenaires (CD-ENS, AE...). - Autres attentes de la DREAL envers les CENs : évaluer l'efficacité du réseau sites CENs et identifier les lacunes de protections ; articulation entre compensation et protection. - Le financement des AP est un vrai sujet, sachant que la recherche de cofinancements est déjà complexe et coûteuse en temps pour les CENs avec des démarches et obligations administratives de plus en plus lourdes (ex : FEDER).
--	---

Références (liens):

- [Stratégie Nationale pour la Création Aires protégées](#)
- [Plan d'action 2021-2023](#)
- [Circulaire du 7 octobre 2021](#)

